



DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
SERVICE DE LA FORMATION DES PERSONNELS
ET DES CONCOURS ITRF

Décision

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, **BAP G Opérateur logistique**, organisé par l'université Toulouse Capitole.

Le président de l'université Toulouse Capitole,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 17 mars 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements,

DÉCIDE

Article 1^{er} : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, **BAP G Opérateur logistique**, organisé par l'université Toulouse Capitole est composée ainsi qu'il suit :

BONIFFAY Corinne, Présidente, Université Toulouse Capitole

CELLIER Virginie, Membre, Université Toulouse Capitole

PALERM Vincent, Membre, Rectorat de Toulouse

PETIT Vincent, Membre, Institut National des Sciences Appliquées de Toulouse

LAFONT Sébastien, Suppléant, Université Toulouse Capitole

Article 2 : Le président de l'université Toulouse Capitole est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à Toulouse , le 02 juin 2023

Pour le Président, et par délégation
Le Directeur Général des Services
de l'Université Toulouse Capitole

Frédéric FAISY

